

Conférence du désarmement

13 septembre 2019

Français

Original : anglais

Note verbale datée du 6 septembre 2019, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente du Zimbabwe, demandant que la déclaration prononcée par S. E. l'Ambassadeur T. Mushayavanhu le 3 septembre 2019, à la 1522^e séance plénière de la Conférence, soit distribuée comme document officiel de la Conférence du désarmement

La Mission permanente de la République du Zimbabwe auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au secrétariat de la Conférence du désarmement et a l'honneur de lui demander de publier en tant que document officiel de la Conférence le texte ci-joint de la déclaration que S. E. l'Ambassadeur T. Mushayavanhu a prononcée à la séance plénière de la Conférence du 3 septembre 2019.

La Mission permanente demande par ailleurs que la déclaration soit incluse sur la liste des documents figurant aux paragraphes 29, 32, 35 et 38 du rapport annuel.

La Mission permanente de la République du Zimbabwe auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler au secrétariat de la Conférence les assurances de sa très haute considération.



Déclaration prononcée par l'Ambassadeur T. Mushayavanhu, Président de la Conférence du désarmement, lors de la séance plénière de la Conférence du 3 septembre 2019

Chers collègues, c'est pour moi un plaisir, et je dirais même un honneur, de présider la dernière séance plénière de notre session annuelle de 2019. Je tiens à vous rendre à tous un hommage amplement mérité, chers collègues, pour l'appui et la coopération dont ma délégation et moi-même avons bénéficié de votre part alors que je présidais à la préparation du rapport annuel de notre session.

Le rapport annuel que nous venons d'adopter est le fruit d'un compromis délicat. Ce document n'est pas le document que certains d'entre nous, pas même ma délégation, aurions préféré adopter, mais les circonstances que nous traversons nous ont conduits à privilégier une approche pragmatique. Nous sommes tous conscients, en dernière analyse, qu'il n'y a pas de rapport parfait, mais qu'il n'y a que des rapports consensuels, et c'est précisément un rapport consensuel que nous venons d'adopter. Je remercie sincèrement tous les États membres pour les compromis qu'ils ont acceptés ainsi que pour la flexibilité et la retenue dont ils ont fait montre.

Alors que la session de 2019 de la Conférence du désarmement touche à sa fin, j'éprouve des sentiments mêlés qui traduisent à la fois les difficultés que nous avons connues cette année et les occasions gâchées qui subsistent à l'horizon, un peu comme des mirages qui s'éloignent. J'éprouve un sentiment de frustration à propos de l'année qui s'achève, mais je sens aussi poindre dans cette salle un regain d'espoir pour l'avenir de cette instance. L'esprit de consensus qui a animé la négociation du rapport annuel est révélateur à cet égard. J'engage les États membres à ne pas gâcher ce climat favorable, mais à le préserver jusqu'à la session de 2020.

Même si nous ne sommes pas parvenus à adopter un programme de travail pour cette année, il est de mon devoir de saluer les louables efforts de mes prédécesseurs. Je crois que leurs efforts résolus n'ont pas été vains et que les présidences de la prochaine session, en particulier la présidence algérienne, qui sera la première de la session de 2020, sauront tirer les leçons de leur expérience. Après tout, le dernier programme de travail à avoir recueilli le consensus à la Conférence a été adopté sous la présidence algérienne, le 29 mai 2009, ce qui est sans doute un bon signe.

Au début de l'année, j'ai soumis une proposition visant à insuffler davantage de continuité aux travaux de la Conférence. Cette initiative prise par le Zimbabwe est née de la frustration que nous éprouvions devant le court-termisme caractéristique de chaque présidence de la Conférence du désarmement, dont l'horizon et la vision se limitaient à quatre semaines. Nous avons écouté les différentes idées qui se sont exprimées à propos de la question de la continuité et nous avons trouvé que le débat qui s'est ensuivi était riche et instructif. Nous sommes heureux d'avoir suscité un débat utile sur la possibilité et l'utilité de reconduire un éventuel programme de travail concerté d'une année sur l'autre, particulièrement si un programme de travail recueille un consensus vers la fin d'une session annuelle.

Si nous regardons vers l'avenir dans la perspective d'une reprise de notre travail de fond, une des problématiques importantes qui vient à l'esprit consiste à déterminer quelles sont les questions arrivées à maturité pour la négociation tout en respectant le principe établi d'équilibre dans le traitement de toutes les questions centrales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Mon sentiment est que le règlement de cette question très controversée ne pourra pas être différé indéfiniment. C'est précisément parce que nous défendons des positions et des points de vue différents que nous devons commencer des négociations. La Conférence du désarmement est une instance de négociation et nous ne devons pas avoir peur d'affronter nos divergences et de négocier. En revanche, nous ne pouvons pas nous permettre de reporter indéfiniment les discussions difficiles qui nous permettront de surmonter ces divergences.

Enfin, le Zimbabwe est fermement convaincu que nous devons prendre collectivement des mesures décisives pour remédier à l'érosion institutionnelle et à la dérive de mandat qui touchent la Conférence et pour remettre cette instance sur les rails. Nous engageons les États membres à ne pas politiser la Conférence du désarmement, car cela a pour conséquence négative de fragiliser davantage encore sa crédibilité.

Je vous remercie une nouvelle fois pour la coopération que vous m'avez accordée tout au long de ma présidence et, en particulier, lors de la préparation du projet de rapport à l'Assemblée générale. Je remercie également les interprètes, les préposés aux salles de conférence et le secrétariat pour leur travail.
